# Délibération n° 2023.063

Séance du 21/09/2023 N° ordre : 06



### Nombre de Conseillers

En exercice : 27Présents : 19Excusés : 8Votants : 25

dont 6 pouvoirs

# VOTE : délibération adoptée avec

POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

### **OBJET**:

#### **AFFAIRES DIVERSES**

Mise en place d'une charte du système d'information

#### Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 26/09/2023

Date de télétransmission en préfecture : 26/09/2023

### Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

PRESENTS: Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique

PAROUTOT, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI,

Stéphane RAYNAUD Sophie FAGLAIN.

**EXCUSES**: Anne-Marie OUMEDJKANE (pouvoir donné à Alain LAPA-

CHERIE), André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Geoffrey GIBERT (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Baptiste POU-

MEAU.

**SECRETAIRE**: Elisabeth DEJEAN

Vu le règlement général européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données);

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, imposant notamment les obligations de réserve, de discrétion et de secret professionnel aux agents publics ;

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique ;

Vu le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018 fixant les règles à respecter en matière de protection des données personnelles ;

Considérant que les risques de sécurité informatique croissants, il est nécessaire de mettre en place différentes mesures destinées à sécuriser le système d'information et à protéger les données ;

Considérant la nécessité de la commune d'être en mesure de garantir un niveau de sécurité et de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques ;

Entendu le rapport du Maire ;

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20230921-DL2023\_63-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

# Délibération n° 2023.063

Séance du 21/09/2023 N° ordre : 06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de charte informatique, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, tel que joint en annexe.

-

Suite n° 1

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 septembre 2023,

Le Majre,

Alain LAPACHERIE

#### Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 26/09/2023

Date de télétransmission en préfecture : 26/09/2023